

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belgi



25018874

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

29 JAN. 2025

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0409 657 625**

Nom

(en entier) :

(en abrégé) :

*Le Gai Logis Foyer Rationaliste pour Enfants et
Adolescent(E)S*

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **rue Bel-Air 40, 7190 Ecaussinnes**

Objet de l'acte : modifications statutaires et composition de l'organe d'Administration

Conformément au procès-verbal approuvé en séance, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social de l'ASBL en date du 18 janvier 2025, a pris acte, à l'unanimité des membres présents ou représenté, de :

1°) la modification de l'article 1^{er} de ses statuts qui sont amendés de la manière suivante :

Article 1 : Nom et forme

La société revêt la forme d'une association sans but lucratif.

Elle est dénommée, en version abrégée : « Libre-Parcours ».

Elle est dénommée, en version longue : « Libre-Parcours, association rationaliste ».

De manière historique, les dénominations successives de l'association ont été les suivantes :

-Orphelinat rationaliste du Hainaut (1931)

-Foyer rationaliste du Hainaut (1967)

-Le Gai Logis, Foyer rationaliste pour en Enfant(s) et adolescent (e)s (1983).

Les dénominations, complète et abrégée, peuvent être utilisées ensemble ou séparément.

2°) la candidature de Monsieur A. Boriau à la fonction d'administrateur de l'association. La durée de son mandat est calquée sur celle des autres membres de l'OA (jusque l'AGO de 2026).

Alexandre BORIAU domicilié rue du Gazomètre 15 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

MAXIME CHEVALIER,

Directeur général

Délégué Gestion Journalière

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).